



Communiqué de Presse du BCJI

Les co-juges d’instruction des CETC confirment que les récentes reconstitutions effectuées sur les sites de Choeng Ek et Tuol Sleng ont été réalisées avec succès. Ils souhaiteraient remercier toutes les personnes qui ont été concernées et affectées pour leur coopération et leur assistance au tribunal.

Un certain nombre de réclamations ont été formulées concernant l’enregistrement des reconstitutions. Ces opérations constituent naturellement des actes d’instructions confidentiels et ont été enregistrées comme telles par le personnel des CETC pour les besoins du dossier. La publication de ces documents interviendra dans le cours normal de l’instance.

Par ailleurs, d’autres enregistrements ont été réalisés pour les archives et à des fins pédagogiques. Ces enregistrements font partie d’un projet documentaire plus large dont l’objet est de décrire les aspects techniques de la phase d’instruction de la procédure. Après avoir examiné plusieurs propositions, une équipe de professionnels a été choisie pour ce documentaire. Jean Reynaud and Remi Lainé présentent des qualifications juridiques, une expérience du Cambodge et sont spécialistes précisément de ce genre de documentaires juridiques. Ils étaient disposés à accepter toutes les contraintes des co-juges d’instruction signalées ici. En outre, en réponse à une question particulière, il va sans dire que ces personnes n’ont pas rémunéré les CETC ou qui que ce soit pour obtenir l’autorisation de réaliser leur travail.

Le documentaire ne sera diffusé qu’une fois terminées toutes les procédures en cours devant des CETC (soit dans un certain nombre d’années). Les CETC conserveront à tout moment le contrôle des informations confidentielles filmées et de leur utilisation. Il n’est donc pas question que l’accès au travail d’instruction soit réservé à une certaine presse : le documentaire réalisé pour les archives et à des fins pédagogiques dans les circonstances décrites ci-dessus ne saurait être considéré comme un reportage classique pour lequel le temps est un facteur essentiel et le niveau de contrôle du contenu décrit ci-dessus serait inapproprié. Il va sans dire que cela n’aurait pu être fait sans le plein consentement de la défense.

De plus, toutes les images enregistrées par cette équipe sont des actes d’instruction auxquels toutes personnes ou organisation pourra avoir accès sur décision de la cour une fois terminés les procédures en cours devant les CETC.

Les co-juges d’instruction reconnaissent qu’il est délicat d’assurer un équilibre entre le rôle légitime de vigilance de la presse et la nature nécessairement confidentielle de l’instruction. Les choses devraient être plus faciles une fois qu’aura commencée la phase « publique » de la procédure. Afin de fournir leur assistance dans cette perspective, les co-juges d’instruction annoncent qu’ils publieront un rapport mensuel de leurs activités, sous réserve des contraintes du dossier.